



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 20 novembre 2013

Dans le cadre de l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon, le Conseil communal a déterminé définitivement le montant des honoraires du bureau d'architecture rk studio.

Le déneigement des routes et places communales ainsi que certains trottoirs, selon les plans établis par le service des travaux publics, sera effectué par les entreprises suivantes : ABC du Bois – Patrick Courtine Sàrl – Reco Services Sàrl – Pizzino Julien et M. Guy-Noël Courtine. L'entreprise Reco Services Sàrl salera également la route Drône / Monteiller, ceci pour la saison hivernale 2013-2014.

Le Conseil communal a donné son accord pour l'achat d'un godet fourche pour le chargement des branches, bois, sarments et déchets verts destinés au broyage, auprès de la déchetterie du Pécolet.

Depuis plusieurs éditions, la Commune de Savièse, eu égard aux excellentes relations entretenues avec l'armée, soutient l'association de la PDG. Ce soutien est renouvelé pour l'édition 2014.

Un contrat de prêt a été signé avec la SUVA, pour une durée de 10ans, à un taux très favorable.

Le Conseil communal a confirmé les conditions de l'exposition qui se déroulera du 28 novembre au 12 janvier prochain à la Maison de la culture. M. Elsig proposera à la vente des œuvres d'artistes suisses et valaisans, tels que, entre autres : Albert Anker, Ernest Bieler, Edmond Bille, Albert Chavaz, Françoise de Ribaupierre, Hans Erni, Augusto Giacometti, Ferdinand Holder, Charles Olsommer, Raphaël Ritz, Berthe Roten-Calpini.

Le Conseil communal a décidé d'adhérer à la politique de sécurité informatique. Chaque membre du personnel utilisant des moyens et outils informatiques devra désormais, en signant une directive, s'engager à respecter la politique de sécurité et la directive relative à l'utilisation des ressources informatiques.

La fibre optique présentant l'avantage de la vitesse de transmission et du nombre de canaux disponibles, le Conseil communal retient cette technique comme matériau de transmission des images pour les caméras de vidéosurveillance des espaces publics.

Une restriction d'horaire, de 6h00 à 20h00, a été arrêtée pour l'utilisation des véhicules à chenille dans la vallée du Sanetsch. Des dérogations seront accordées selon les demandes présentées.

L'agencement de cuisine pour l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon a été adjugé à la maison Resto-Tec, à Saxon.